

## FICHE ACTION N° 1.4.5.

### Déchets verts

Axe	1. Dynamiser le territoire en s'appuyant sur son identité et la transmission
Orientation stratégique	1.4. Inscrire le territoire dans des pratiques durables
Action nom	Favoriser le recyclage et la valorisation des déchets verts
Action n°	1.4.5.
Statut	En projet <input type="checkbox"/> / Validée <input type="checkbox"/> / Engagée <input checked="" type="checkbox"/>
Périmètre d'application	Commune
Niveau de priorité	Fort <input checked="" type="checkbox"/> / Médian <input type="checkbox"/> / Faible <input type="checkbox"/>
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Doter la commune d'un broyeur mobile afin de permettre la valorisation des déchets verts dans les espaces verts communaux et le compostage (Centre Technique Municipal, Ecoles participant au projet Lékol'O porté par le TCO). Mise à disposition du broyeur auprès des particuliers (déchèterie, quartiers). Acquisition d'un broyeur et d'un véhicule de remorquage et de transport du broyat.
Partenaires	TCO, ADEME
Dépenses prévisionnelles (HT)	<b>Total : 92 210,32 €</b>
Plan de financement prévisionnel (HT)	ADEME : 64 547,22 € (dossier déposé) Commune : 27 663,10 €
Calendrier	<p>1.4.5. Favoriser le recyclage et la valorisation des déchets verts</p> <p>Montage du dossier ADEME</p> <p>Acquisition matériels et mise en service</p> <p>2022 juil. août sept. oct. nov. déc. 2023 janv. févr. 2023</p> <p>Aujourd'hui</p>
Lien autres programmes et contrats Territorialisés	
Lien autres actions du programme	Action 1.4.2. Adopter la sobriété énergétique dans le fonctionnement des services municipaux
Concertation	Identification des besoins des quartiers (habitants) avant mise en place de l'itinérance (fréquences, horaires appropriés).
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Acceptation du dossier par l'ADEME Acquisition et mise en service du matériel Volume/tonnage de broyat réalisé pour le compte de la commune Volume/tonnage de broyat réalisé pour le compte des habitants

Conséquence sur la fonction de centralité	Optimisation des déplacements des véhicules des services communaux (suppression des déplacements en déchèterie). Optimisation de l'entretien des espaces verts.
Annexes	Sans objet.